

BUREAU DU COMITÉ DE BASSIN RHÔNE-MÉDITERRANÉE SÉANCE DU 06 NOVEMBRE 2020

(compte-rendu approuvé par délibération n°2021-1 du bureau RM du 26 février 2021)

COMPTE RENDU

LISTE DES PRÉSENTS :

Le vendredi 6 novembre 2020 à 10 heures, le Bureau du Comité de bassin Rhône-Méditerranée s'est réuni en séance plénière, sous la présidence de M. Martial SADDIER.

Plus de la moitié des membres étant présents ou représentés (18/25), le Bureau du Comité de bassin Rhône-Méditerranée peut valablement délibérer. (cf liste ci-après).

LISTE DES PARTICIPANTS PRESENTS OU REPRESENTES

Membres du bureau avec voix délibérative : Quorum : 18/25 (16 présents + 2pouvoirs)

En présentiel

- **M. Martial SADDIER**, président du comité de bassin Rhône-Méditerranée
- **Le directeur de la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes**, représenté par M. Yannick MATHIEU
- **Le directeur général de l'Office français pour la biodiversité**, est représenté par Jacques DUMEZ

En visioconférence

- **M. Hervé PAUL**, vice-président de Métropole Nice-Côte d'Azur
- **M. Jacques PULOU**, vice-président du CB pour le sous-collège des usagers non professionnels
- **M. Jean-Marc FRAGNOUD**, vice-président du CB pour le sous-collège d'usagers professionnels « Agriculture, sylviculture, pêche, aquaculture, batellerie et tourisme »
- **M. Philippe ALPY**, conseiller départemental du Doubs
- **Mme Christine MALFOY**, conseillère départementale de l'Ardèche
- **M. Bruno FOREL**, président de SM3A
- **M. Frédéric GRAS**, membre du comité syndical EPTB Gardons
- **M. Patrick CASTAING**, secrétaire général de l'APIRM
- **M. François COSTE**, membre de l'UNAF Rhône-Alpes
- **M. Marc BAYARD**, président de l'association Environnement Industrie
- **M. Bruno VERGOBBI**, directeur général de la société du Canal de Provence
- **Le directeur de la DRAAF Auvergne-Rhône-Alpes** est représenté par M. Alain AGUILERA
- **Le directeur général de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes** est représenté par Christel LAMAT

Membres du bureau absents ayant donné pouvoir

- **M. Alain GINIES**, conseiller départemental de l'Aude, a donné pouvoir à M. SADDIER
- **M. Jérôme VIAUD**, président de la CLE de la Siagne, a donné pouvoir à M. PAUL

Membres du bureau avec voix consultative

En visioconférence

Présidents et vice-présidents des commissions géographiques territoriales de bassin (CTB) et commissions géographiques (Com.Géo)

- **Mme Catherine VIGNON**, vice-présidente de CTB Gard-Côtiers ouest
- **M. Dominique DESTAINVILLE**, vice-président de la CTB Gard-Côtier ouest
- **M. Philippe VITEL**, président de la CTB Littoral Paca-Durance

Président du conseil scientifique :

- **M. Bernard CHASTAN**

M. SADDIER salue l'ensemble des participants et les remercie de leur présence en présentiel ou en distanciel, afin de tenir compte de la situation sanitaire. Il rappelle que la région Auvergne-Rhône-Alpes est actuellement la plus touchée de France, ses départements connaissant la plus forte progression.

I. APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 4 SEPTEMBRE 2020

Sous réserve des modifications demandées en séance, le compte rendu de la réunion du 4 septembre 2020 est approuvé par délibération n°2020-7.

II. LANCEMENT DE L'ÉTUDE DE L'HYDROLOGIE DU FLEUVE RHÔNE SOUS CHANGEMENT CLIMATIQUE

M. PICOCHÉ donne lecture de la présentation projetée en séance.

M. SADDIER souhaite que l'étude présentée prévoie un volet spécifique sur l'état des glaciers suisses du bassin du Rhône, pour disposer d'une visibilité du débit du Rhône et de l'alimentation du Léman à l'horizon 2060 et 2100, compte tenu de la fonte et du recul des glaciers du fait de l'élévation des températures.

Par ailleurs, il est question uniquement de la baisse du volume et non de la température de l'eau. Or M. SADDIER juge pertinent de s'en préoccuper.

Enfin, M. SADDIER formule le vœu que, dans le Comité de pilotage, soit présent un membre du Comité de bassin.

M. COSTE rejoint les demandes de M. SADDIER. Il remarque également que les PTGE (projets de territoire pour la gestion de l'eau) ne sont pas suffisamment mis en valeur par rapport aux PGRE (plans de gestion de la ressource en eau).

M. CASTAING rejoint également les demandes de M. SADDIER. Il souhaiterait que les scénarios climatiques testés soient mieux précisés. Ensuite, il estime important dans l'étude de différencier ce qui relève de la technique et ce qui relève de la réflexion autour de la gestion future, qui nécessite davantage de concertation entre les acteurs.

M. PICOCHÉ indique que l'avantage du lac Léman, aussi bien en température qu'en débit, est un effet tampon qui déconnecte l'amont de l'aval du lac. Il sera nécessaire de se rapprocher des interlocuteurs suisses pour disposer d'éléments techniques dans le cadre de l'étude à la sortie du Rhône de Suisse.

La partie neige et glaciers, comme dans l'étude de 2014, compte effectivement parmi les éléments de travail dans l'étude hydrologique pour un fleuve comme le Rhône.

Sur la mention relative aux PGRE, il s'agit en fait d'identifier l'ensemble des pressions de prélèvements sur le Rhône, y compris ceux qui proviendraient de démarches territoriales sur les affluents (PGRE ou PTGE). Tous les prélèvements connus et futurs sont à identifier pour estimer au mieux l'évolution de la pression de prélèvement.

Mme VIGNON souhaite savoir si cette étude prendra en compte la remontée du biseau salé.

Par ailleurs, Mme VIGNON demande si les 30 % de réduction prévue du débit à Beaucaire sont dus aux prélèvements de la SCP et de BRL.

Pour répondre à la première question de Mme VIGNON, M. PICOCHÉ rappelle l'objectif de l'étude, qui est de travailler spécifiquement sur les débits du Rhône et la prospective sur les débits du Rhône, et non sur l'ensemble des conséquences territoriales, environnementales et économiques du changement climatique des débits des cours d'eau.

Pour répondre à la seconde question de Mme VIGNON, M. PICOCHÉ souligne que l'empreinte à climat constat des prélèvements actuels peut être de 15 à 20 % en aval du fleuve, donc vers Beaucaire. Par ailleurs, à prélèvement constant, l'évolution des débits peut être d'environ 30 % aux différents horizons indiqués. Ce sont deux sujets distincts.

Mme VIGNON souhaitait savoir quels sont les principaux préleveurs actuels.

M. SADDIER rappelle que l'objet de la présente réunion est le lancement de l'étude. Il s'agit d'élaborer le cahier des charges et non d'apporter des réponses ce jour.

M. PICOCHÉ précise que, sur l'étude de 2014, dans les 15 à 20 % d'impact sur le débit d'étiage du Rhône sont inclus l'ensemble des usages (industriels, hydroélectriques et agricoles).

M. AGUILERA profite de l'évocation des prélèvements agricoles pour demander que la DRAAF de bassin soit associée au Comité de pilotage.

Sur la gouvernance, M. ROY a noté la demande de M. SADDIER, ainsi que celle de M. AGUILERA.

M. PULOU souhaiterait que, dans le cahier des charges, le lien soit établi avec les autres études prospectives en cours, notamment chez RTE.

M. SADDIER prend note de la pertinence de faire un inventaire auprès de l'ensemble des acteurs des études existantes.

III. PRÉSENTATION DU PROJET DE NOTE DU SECRÉTARIAT TECHNIQUE DU SDAGE « ANTICIPER LE CHANGEMENT CLIMATIQUE POUR LA GESTION ÉQUILIBRÉE DE LA RESSOURCE - PROSPECTIVE APPLIQUÉE AUX PGRE ET AUTRES PTGE »

M. PICOCHÉ donne lecture de la présentation projetée en séance.

Un des intervenants souhaiterait que ne soient pas évoqués seulement les risques, mais également les opportunités.

M. PULOU formule une remarque de forme. Le document s'avère complet mais difficile à lire. Il serait pertinent qu'il fournisse des exemples illustrant les notions présentées.

Par ailleurs, M. PULOU note que le document n'évoque à aucun moment le choix du niveau de prise en compte de l'environnement, notamment la fixation des DOE (débits d'objectif d'étiage). Il serait intéressant d'approfondir ce sujet.

M. AGUILERA rappelle que les objectifs du Préfet M. BISCH avec les PTGE étaient d'éviter des conflits tels que Sivens et Caussade. Pour cela, la réflexion agricole en réponse au changement climatique doit avoir lieu dans les instances de concertation du PGRE.

M. SADDIER en convient. Il ajoute que cela relève du rôle de la gouvernance locale. L'agriculture est un usage parmi d'autres qui doit être discuté en toute transparence avec tous les autres.

M. ROY partage également ce point.

M. PICOCHÉ souligne que la note ne peut pas fixer la qualité de la gouvernance locale. Il ajoute qu'en page 10 de la note, dans l'étape 5, à la demande du DRAAF Adjoint, a été ajouté un paragraphe spécifique sur les enjeux agricoles.

M. FRAGNOUD souhaite savoir qui définit le besoin de réexamen d'un PGRE pour le faire évoluer en PTGE.

M. ROY répond que c'est le rôle de la gouvernance locale.

M. PULOU rejoint les propos de M. AGUILERA. L'intérêt est que tous les projets soient débattus le plus en amont possible au sein des instances de concertation. Il salue en ce sens l'initiative de la DREAL de bassin de communiquer les projets de retenues très en amont.

Sur la remarque sur les risques et les opportunités, M. ROY indique qu'il doit en effet être possible d'écrire « risque-opportunité ».

M. PICOCHÉ ajoute que, par définition, toutes les actions possibles sont des opportunités. Ces opportunités doivent être examinées en coûts-bénéfices.

Ensuite, sur la demande d'ajout d'exemples formulée par M. PULOU, M. PICOCHÉ que les exemples pertinents sont rares. Il suggère donc d'ajouter un ou deux exemples en termes de bibliographie.

Sur le choix du niveau de prise en compte des DOE, en préambule, la note rappelle que la prospective se situe au-delà des objectifs environnementaux, déjà fixés par les PGRE, et ne vise pas à fixer les objectifs quantitatifs futurs. Elle interroge les moyens. Pour autant, dans l'étape 3, les DOE et les volumes prélevables font partie du diagnostic de départ quand ils existent, et quand ils n'existent pas, la méthode rappelle les composantes qui permettent d'appréhender ces notions d'équilibre intégrant les besoins des usages dont le milieu.

M. SADDIER formule une remarque de forme. Il serait souhaitable d'éviter l'emploi d'acronymes au moins sur la page de garde et de faire figurer le logo de l'Agence de l'Eau, celui du Comité de bassin et celui de la DREAL.

IV. PROJET DE GUIDE TECHNIQUE DU SDAGE « STRATÉGIE D'ACTIONS DIFFÉRENCIÉES SUR LES CAPTAGES PRIORITAIRES »

M. PICOCHÉ donne lecture de la présentation projetée en séance.

M. ROY précise qu'il avait été prévu de présenter cette stratégie en ce mois de novembre, à Montpellier et dans la Drôme, dans le cadre de journées techniques sur la politique captages. Dans le contexte sanitaire actuel, ces journées techniques ont été annulées. Une réflexion est en cours sur un nouveau format pour présenter quand même le guide dans les semaines qui viennent, peut-être sous forme de webinaire, afin de transmettre l'information à tous ceux qui agissent sur les captages.

Mme VIGNON a relevé que les actions étaient tournées vers les pollutions agricoles diffuses. Elle souhaite savoir si sont également prises en compte dans les actions les pollutions urbaines diffuses.

M. PULOU a pris connaissance du document, bien conçu, mais dont la lecture est quelque peu ardue. Il se demande s'il sera réellement opérationnel.

Par ailleurs, M. PULOU craint que la troisième catégorie de captages, ceux pour lesquels il faut longtemps pour voir les premiers effets, soit laissée de côté pour obtenir des résultats le plus rapidement possible, si possible avant 2027.

En réponse à la question de Mme VIGNON, M. ROY indique qu'il est question des captages prioritaires identifiés par les SDAGE successifs, dont la définition nationale est qu'ils sont à la fois importants pour l'alimentation en eau potable des populations actuellement et soumis à des problèmes de pollutions diffuses d'origine agricole. Ceci étant, quand un plan d'action est conçu sur un captage prioritaire, toutes les sources de pollution doivent être explorées.

Sur la remarque M. PULOU, M. ROY rappelle qu'il existe un acquis par les animateurs de captages, notamment un Livre blanc présenté en début d'année 2016. Le document présenté vise à les aider à lever les difficultés supplémentaires. De surcroît, des chargés de mission de captages prioritaires ont été associés à l'élaboration du guide.

Sur la troisième catégorie, M. ROY comprend les propos de M. PULOU. L'objectif n'est absolument pas de la laisser de côté, mais de mettre en œuvre des actions durables.

M. AGUILERA note que la DRAAF est très favorable à l'idée de stratégie différenciée et il salue le travail réalisé. Cela concourt à l'idée de concentrer les moyens sur des zones précises avec des problèmes agricoles, puis de les mettre en œuvre. Lors de la réflexion menée sur le 11^{ème} Programme, il était apparu nécessaire de modifier les conditions d'accès aux aides sur ces zones ultra prioritaires. M. AGUILERA souhaite donc savoir si le 11^{ème} Programme a bien démarré dans ces zones.

M. PICOCHÉ répond que l'avancement des plans d'action a été correct en 2019. Il ne peut que constater que l'année 2020 s'annonce plus difficile sur les nouveaux captages prioritaires avec les périodes de confinement qui s'avèrent pénalisantes pour l'animation territoriale.

M. AGUILERA demande si, là où il existe un plan d'action, les agriculteurs viennent contractualiser, bénéficient des aides et réalisent les investissements.

M. PICOCHÉ indique que la ligne de réduction des pollutions agricoles est actuellement surconsommée, essentiellement du fait des aides à la conversion à l'agriculture biologique. Force est à l'inverse de constater que les MAEC ne sont quasiment plus souscrites, que ce soit sur les captages prioritaires ou ailleurs. Les aides au matériel ont bien fonctionné en 2019. En 2020, les enveloppes ont été ouvertes sur le matériel, notamment le matériel alternatif et le matériel de réduction de l'utilisation des phytosanitaires, conditionné par l'appartenance des agriculteurs à un groupe en transition vers l'agroécologie. Dans le cadre du 11^{ème} Programme, il a été indiqué, en particulier pour les captages du groupe B, que, dès lors qu'il existait un comité de pilotage et une animation agricole sur le captage, cela valait remplissage de la condition « appartenance à un groupe en transition vers l'agroécologie ».

M. ROY confirme que la ligne agricole est surconsommée, mais que le facteur de surconsommation est l'agriculture biologique. Sur les plans d'action captage, la situation est plus nuancée. Sur les filières, quelques résultats positifs sont à noter.

M. SADDIER félicite l'équipe pour la qualité du document, avec une belle photo, un titre lisible, sans acronyme et la présence des logos. Il suggère toutefois d'ajouter « d'eau potable » quand il est question de captage prioritaire.

V. INFORMATION SUR LA RÉVISION DES ZONES VULNÉRABLES À LA POLLUTION PAR LES NITRATES D'ORIGINE AGRICOLE

Mme MICHAUX donne lecture de la présentation projetée en séance.

M. PULOU intervient sur l'analyse du premier diagnostic. Il demande si les dégradations constatées sont imputables à une augmentation des rejets ou à des conditions météorologiques défavorables, notamment en lien avec les sécheresses connues ces dernières années.

Mme MICHAUX répond que l'objet des concertations est justement d'affiner l'analyse de la situation de chaque masse d'eau en fonction de son contexte et des caractéristiques de ses productions agricoles. En première analyse, deux grands cas de figure se distinguent dans le nord du bassin : des zones qui se retrouvent dans le projet de classement sans surprise, notamment sur toute la vallée de la Saône, avec des zones agricoles de grande culture et d'élevage, où la pression nitrates est depuis longtemps présente, et un autre type de masses d'eau, en Côte-d'Or ou en Haute-Saône, qui sont pour la première fois concernées par les discussions sur la révision du zonage nitrates. Sur ces masses d'eau sont notés de nouveaux phénomènes de dépassement des seuils très récents depuis les années 2016, 2017, en lien sans doute avec des problèmes de pollution liés au changement climatique.

M. SADDIER formule le vœu d'arriver à sortir d'un raisonnement collectif qui consiste à ce qu'en face des problèmes constatés, la seule approche soit d'affirmer qu'on ne peut rien faire à cause de la baisse du rendement et donc des revenus agricoles. Le risque serait de « cornériser » le monde agricole vis-à-vis du reste du monde vivant et en particulier des usagers de l'eau, dans le bassin Rhône-Méditerranée, comme dans les autres bassins. Il ne faudrait pas qu'au terme de la discussion du SDAGE sur les aspects quantitatifs et qu'au terme de la discussion relative aux zones vulnérables, la profession agricole donne l'impression d'être dans le déni des problématiques quantitatives, dans le déni des problèmes posés par l'existence de molécules de pesticides dans un certain nombre de nappes stratégiques et dans le déni de la présence de nitrates dans les eaux. M. SADDIER remercie M. FRAGNOUD de ne pas tenir ce discours, mais il appelle à la vigilance.

M. ALPY rejoint les propos de M. SADDIER.

M. SADDIER ajoute que cela devient d'autant moins compréhensible que, dans le 11^{ème} Programme et dans le Plan Rebond, les seuls à bénéficier d'une augmentation de leur budget, à la fois en fonctionnement et en investissement, sont les acteurs du monde agricole.

Du point de vue de M. FRAGNOUD, le problème est que la politique environnementale implique une pression sur les prix alors que les importations à bas prix ne sont pas soumises aux mêmes contraintes. Or ce problème n'est pas résolu.

M. SADDIER en convient.

M. PAUL souligne que le sujet soulevé par M. FRAGNOUD doit être porté collégialement. La course aux prix bas et à la production de masse, avec, comme corollaire, la baisse de la qualité et des pratiques peu respectueuses, n'est pas le problème des seuls agriculteurs. M. PAUL soutient les propos de M. SADDIER. Il convient de franchir le cap de la défense sectorielle pour porter un débat plus général.

M. PULOU soutient les positions de M. SADDIER et de M. PAUL et s'inscrit dans cette logique.

M. SADDIER remercie M. COSTE qui s'apprête à quitter son siège au titre des consommateurs au Comité de bassin, au Bureau et au Conseil d'administration de l'Agence, qu'il occupe depuis 2005. Il le salue et le remercie pour ces 15 années de présence assidue.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12 heures 35.